

Genre du véhicule Chariot de travail agricole (véhicule spécial) *)	Marque de fabrique INTERNATIONAL	Type 9 5 3	Fiche d'homologation N° CH 5423 16
---	-------------------------------------	---------------	---------------------------------------

Constructeur INTERNATIONAL HARVESTER FRANCE, 170 Boulevard de la Villette, Paris (F)
 Identification "953" sur la plaquette du constructeur

Plaquette constructeur À droite, latéralement sur le longeron, derrière roue avant
 N° du châssis près de la plaquette du constructeur
 Identification du moteur "358 T" devant le No du moteur, latéralement sur le bloc
 Importateur principal AG ROHRER-MARTI, 8105 Regensdorf
 Véhicule homologué 457

Châssis
 Nombre d'essieux 2 Nombre de roues 4
 Direction hydrostatique, avec assistance hydraulique
 Transmission mécanique, avec variateur hydraulique
 Nombre de vitesses 3 sans paliers Entraînement sur roues avant
 Frein de service hydraulique, à disques dans bain d'huile, sur les arbres ritzel resp. sur les roues avant
 Frein auxiliaire frein indépendant, 2 pédales avec verrouillage mécanique, à expansion interne, sur l'arbre primaire de la boîte c.v. resp. sur les roues AV
 Frein d'arrêt identique au frein auxiliaire, levier avec secteur
 Ralentisseur -
 Contrôle 2 circuits -

Carrosserie moissonneuse-batteuse
 Nombre de portes - Indic. vitesse -
 Ceintures sécurité - Rétroviseurs XXXXXXXXX / gauche / droite
 Cale 1/400x300x230 mm Attelage AR = à broche
 Antivol -
 Nombre de places 1 av. _____ centre _____ ar. _____
 Dimensions
 Longueur intérieur _____ extérieur 7450 Empattements 3320 / _____
 Largeur 3000 Essieu double av _____ ar _____
 Hauteur 3900 Voie av 2400 ar 2240
 Porte à faux lat. _____ Voies av _____ ar _____
 av 1680 ar _____
 ar 2450 Braquage # g 13100 d 14300
 Distance volant - vers l'avant du véhicule - 1100

Moteur
 Marque INTERNATIONAL Type DT-358 (turbo)
 Construction en ligne Temps 4
 Carburant D Position au centre, en haut
 Refroidissement eau Nombre cylindres 6
 Alésage 98,4 Course 128,5
 Cylindrée 5860 CV-impôt 29,84
 Puissance en kW 100 à U/min 2500
 CV 136 DIN
 Bruit à l'arrêt (D) 81 dB(A) à U/min 1875 x)
 Silencieux 1 = 710 x ø 250 mm
 Mesure des gaz Bacharach 5,5
BOSCH noircissement 1,6 à 2375 t/min

Poids
 avant _____ arrière _____ total _____
 Poids à vide 4600 2650 7250
 Charge utile _____
 Poids total _____
 Garantie fabr. 8660 2880 11540
 Dimens. pneus 23.1 - 26 13,0/65-18 / 12.0-18
 Ply/bars 12 / 1,7 12 / 2,0
 Charge 8664 3040
 pour V max 20 25

Garantie poids remorquable avec frein _____
 Garantie poids remorquable sans frein _____
 Garantie poids de l'ensemble _____
 Poids remorquable testé _____
 Vitesse maximale selon le constructeur 20,6 km/h
 Vitesse maximale testée 20 km/h
 à 2550 t/min au moteur

Equipement §)	CR	(E)
Feux de route	CR	(E)
Feux de croisement	A	(E)
Feux de position	R	(E)
Feux rouges	SI	(E)
Feux stop		
Clignoteurs	av	AV/ 4 (E) ar 2a (E)
Catadioptrés	av	I (E)
Feux de gabarit	av	
Feux complémentaires		
Eclairage plaque		
Essuie-glace		avec/sans lave-glace
Avertisseurs	SEIMA TRB CH 5 1201 02 ou d'autres modèles homologués	

Indications pour le permis de circulation	
Genre du véhicule	Chariot de travail agricole (vhc.spécial)
Marque et type	INTERNATIONAL 953
Homologation N°	CH 5423 16
Carrosserie	moissonneuse-batteuse
Places	total 1 avant
Poids à vide	7250 Carburant D
Charge utile	- CV-impôt 29,84
Poids total	7250 Cylindrée 5860

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

- x) Mesure du bruit : V-max. = 85,5 dB/A.
- *) Véhicule spécial : largeur = 3000 mm.
- +) Echappement : la sortie de l'échappement est conduite droit vers l'arrière (importateur).
- §) Equipement : la hauteur des feux de croisement, des feux de position et des clignoteurs est admise pour raisons techniques.

A noter dans le permis de circulation:

- 101 - 1 plomb sur butée de pleine charge;
- 125 - autorisation spéciale obligatoire;
- 136 - permis de conduire de la catégorie "F" obligatoire;
- 137 - signalisation jaune/noir: à l'arrière du véhicule et sur les supports des feux;
- 138 - protection : tôle marquée jaune/noir sur l'orifice d'entrée, à l'avant;
- 138 - la table de coupe doit être transférée séparément;
- 141 - l'échelle doit être rabattue vers le haut et assurée;
- la cheminée de vidange doit être rentrée;
- le réservoir à grains doit être vidé.

Lieu et date de l'homologation Bellach, 09.05.80

Service fédéral d'homologation